

Pièce N° 1

Ploërmel  
le 5 Août 2012

Monsieur ROBERT André  
Commissaire Enquêteur

A



Monsieur Le Préfet  
du Morbihan,  
Service Biodiversité, Eaux et Forêts.

Objet :

Enquête publique concernant une restructuration interne d'un élevage porcin :

Au cours de la période du 12 Juin 2012 au 13 Juillet 2012 inclus, j'ai été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par Monsieur Le Président du Tribunal Administratif de RENNES en vue d'effectuer une enquête publique se déroulant à MONTENEUF 56380..

Cette enquête publique fait suite à une demande présentée par la « S.C.E.A. FOUCAUD » à 'La Cour' en MONTENEUF 56380, en vue d'exploiter un élevage porcin comportant ,dans le cadre d'une restructuration interne , un effectif de :

- 2592 porcs à l'engrais,
- 1336 porcelets,

soit un total de 2859 animaux équivalents, situé au lieu-dit « La Cour » en MONTENEUF 56380.

*Je me suis tenu à la disposition du public à la Mairie de MONTENEUF :*

- le Mardi 12 Juin 2012 de 9 h à 12 h,
- le Vendredi 22 Juin 2012 de 14 h30 à 17 h30,
- le Samedi 30 Juin 2012 de 9 h à 12 h,
- le Mardi 03 Juillet 2012 de 9 h à 12 h.
- le Vendredi 13 Juillet 2012 de 14 h30 à 17 h30.

*Avant le début de l'enquête je me suis assuré que le dossier concernant celle-ci avait bien été mis à la disposition du public à la Mairie de MONTENEUF 56380.*

*D'autre part j'ai vérifié que cette enquête publique avait bien été annoncée par Messieurs les Maires des communes de MONTENEUF, CARENTOIR, REMINIAC, TREAL, St.NICOLAS DU TERTRE et PLOERMEL ( Certificat d'affichage Mairie de Monteneuf, pièce N° 2 , et Avis au Public, pièce N° 3).*

*Le 20 Mars 2012 l'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier qu'elle a reçu complet et régulier.*

*Aucun avis contraire n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois celui-ci est réputé « Favorable ».*

*Cette enquête a également été annoncée, dans les 15 jours qui ont précédé l'ouverture, dans les journaux suivants:*

- OUEST FRANCE du 25/05/2012
- LE PLOERMELAIS du 25/05/2012

II - HISTORIQUE et PRÉSENTATION du PROJET :

2-1 Demandeur : S.C.E.A. FOUCAUD

-

- *Forme Juridique* : Société Civile d'Exploitation Agricole.

-

- *Date de création* : 13 Juin 2005

-

- *Membres* : Mr Joël FOUCAUD,  
Mme. Anne-Marie FOUCAUD,  
Mr. Marc FOUCAUD.

-

- *Implantation de l'exploitation* : Lieu-dit « La Cour » à MONTENEUF  
56380.

2-2 Historique de l'Exploitation :

-1983 : Installation de Joël FOUCAUD avec 300 places d'engraissement,

-1987 : Installation d'Anne Marie FOUCAUD lors du départ en retraite des parents de Joël.

L'exploitation compte alors 60 reproducteurs porcins et 70.000 litres de lait en quota.

-1990 : Demande d'autorisation d'exploiter pour 190 reproducteurs, , 624 porcelets post-sevrage et 1092 porcs à l'engraissement.

-1992: Achat de 332 ha. de S.A.U. ( Surface Agricole Utile) à PLOERMEL .

-1999 : Arrêt de l'élevage laitier.

-2002 : Achat de 28 ha. de S.A.U. à TREAL.

-2011 : Demande d'autorisation d'exploiter pour 1336 porcelets post-sevrage et 2592 porcs à l'engraissement en prévision de l'installation de Mr .Marc FOUCAUD, en tant que Jeune Agriculteur.

2-3 : Objet de la demande :

Monsieur Marc FOUCAUD s'installe en tant que Jeune Agriculteur sur l'exploitation de ses parents : la S.C.E.A. FOUCAUD.

Avec cette installation l'exploitation est sous le seuil E.D.E.I. ( Arrêté Préfectoral du 15/12/2009).

Le projet des associés de la S.C.E.A. FOUCAUD est :

- d'installer Mr.Marc FOUCAUD en tant que Jeune Agriculteur,
  - de cesser l'élevage de reproducteurs pour les transformer en effectifs post-sevrage et engraissement,
  - d'augmenter les effectifs de porcelets post-sevrage et de porcs à l'engraissement, dans la limite de l'autorisation délivrée,
  - de construire et d'aménager de nouveaux bâtiments pour les porcelets et porcs
- Après projet cet élevage porcin comprendra 2859 animaux-équivalents.

Le projet d'élevage de la S.C.E.A FOUCAUD est localisé sur le site de « La Cour », commune de MONTENEUF 56380 , à 1400m. de l'agglomération de REMINIAC et 1500m. de l'agglomération de MONTENEUF.

PLAN D'EPANDAGE

Les communes du plan d'épandage sont : CARENTOIR, MONTENEUF, PLOERMEL , REMINIAC et St.NICOLAS-DU-TERTRE soit :

- S.A.U. : 285ha.12
- S.P.E. : 211ha.68

La charge du lisier à valoriser ,après projet, sera de 4704 m<sup>3</sup> , ce qui représente une charge azotée de : 139kg./ha et une charge de phosphore de : 69 kg/ha.

*La S.C.E.A. FOUCAUD dispose de 152,6 ha.d'épandage du fait que les surfaces exploitées sur la commune de PLOERMEL ( 26ha.72) ne recevront pas de lisier car trop éloignées du siège de l'exploitation .*

*Des conventions d'épandage ont été établies avec des exploitants recevant des effluents ( communes citées plus haut dans « Plan d'épandage »).*

*La totalité des épandages sera réalisée par tonne à lisier de 15 m3 avec rampes à pendillards et un délai d'enfouissement de 12 heures.*

*Le site d'élevage et le plan d'épandage sont localisés dans le Bassin Versant de l'Oust (Z.A.C)*

### **VISITE DES LIEUX :**

*Pendant la durée de l'enquête, et avec l'autorisation du demandeur, j'ai visité le site qui est situé sur versant de colline , à environ 80m. du cours d'eau « Le RAHUN ».*

*Ce site, qui s'est agrandi au fur et à mesure de l'agrandissement de l'élevage, forme un ensemble disgracieux.*

*La démolition de certains bâtiments pour laisser place à la future construction prévue au projet permettra d'intégrer l'ensemble dans l'environnement.*

### **ETUDE d'IMPACT :**

*L'étude d'impact a été correctement réalisé.*

*Le demandeur devra effectuer des plantations d'arbustes d'essences diverses pour mieux intégrer le site dans l'environnement.*

*Les bâtiments édifiés sur dénivelés pourraient générer des nuisances par écoulement dans le cours d'eau « Le Rahun ».*

*Toutes les précautions devront être prises pour éviter cette situation.*

## DEROULEMENT de l'ENQUETE

*Cette enquête s'est déroulée sans incident.*

*A- Neuf personnes sont venues demander des explications mais n'ont pas souhaité faire des observations.*

*B- Dix observations ont été formulées au registre d'enquête ou par courrier (délibération du Conseil Municipal de Monteneuf):*

*-TROIS sont favorables (soutien de professionnels de l'élevage),*

*-SEPT sont défavorables au projet à savoir :*

- 1- Monsieur et Madame OLIVIER- La Gérossaie en CARENTOIR qui s'opposent à l'utilisation de l'îlot N°25 du plan d'épandage (:pente).*
- 2-Monsieur et Madame GAREL du Manoir de la Fresnaye en REMINIAC (:propriétaire de gîte et chambre d'hôte)*
- 3-Madame GODDEN du village « Le Bourdelet » en REMINIAC (:odeurs),*
- 4-Monsieur LEBRETON du village « Le Bourdelet » en REMINIAC (:odeurs),*
- 5-Monsieur CHEREL de REMINIAC (: contre l'agriculture intensive -réflexion sur la méthanisation)*
- 6-Monsieur et Madame FONTENAY de REMINIAC (: dégradation de l'environnement -pollution)*
- 7-Délibération du Conseil Municipal de Monteneuf en date du 27 Juin 2012 qui a émis un avis défavorable à cette demande d'autorisation pour les motifs suivants :*
  - a) les deux projets FOUCAUD (enquête publique du 28/02/2012 et la présente) auraient dû faire l'objet d'une enquête conjointe,*
  - b)cette demande de restructuration est préjudiciable au projet de développement de la commune au niveau touristique,*
  - c)elle vient heurter la préservation de l'environnement ainsi que l'accueil de nouveaux habitants.*
- Une proposition d'échange de terres épandables qui seraient acquises par la S.C.E.A. FOUCAUD avec certaines parcelles figurant au plan d'épandage .*

*Le 17 Juillet 2012 j'ai notifié par procès-verbal à Monsieur Marc FOUCAUD les diverses observations formulées au cours de cette enquête publique.  
Un délai de 12 jours lui a été accordé afin de produire un mémoire-réponse à ces observations ( pièce N°5)*

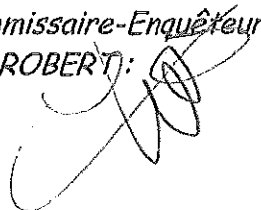
*Le 30 Juillet 2012 Monsieur Marc FOUCAUD nous fait parvenir un mémoire en réponse, traitant chacune des observations.*

*Mes conclusions font l'objet d'un document séparé.*

---

*Fait et clos à PLOERMEL  
le 02 Août 2012.*

*Le Commissaire-Enquêteur  
André ROBERT:*



### CONCLUSIONS MOTIVEES

Concernant une enquête publique suite à la demande présentée par la S.C.E.A. FOUCAUD, « La Cour » en REMINIAC 56380 en vue d'exploiter un élevage porcin comportant, dans le cadre d'une restructuration interne, un effectif de

- 2592 porcs à l'engraissement
- 1336 porcelets

soit un total de : 2859 animaux équivalents ,  
situé au lieu-dit « La Cour » en MONTENEUF 56380.

---

De l'enquête publique effectuée il en ressort que toutes les formalités et la procédure concernant cette enquête ont été respectées.

Cette enquête s'est déroulée sans incident.

La S.C.E.A. FOUCAUD souhaite développer son atelier porcs en passant d'un atelier naisseur-engraisseur ( 190 truies) à un atelier post-sevreur engraisseur ( 1336 porcelets et 2592 places de porcs à l'engrais) .

Monsieur Marc FOUCAUD intègre cette S.C.E.A. en tant que Jeune Agriculteur .  
La Commission Départementale d' Orientation Agricole a considéré ce projet comme entrant dans les critères et a accordé une marge de développement dans le cadre « Exploitation à dimension économique insuffisante- Jeune Agriculteur ».

Le projet prend en compte la mise aux normes « bien-être truies » au 01/01/2013.

Les compétences professionnelles des membres de la S.C.E.A. FOUCAUD sont avérées.

Le plan d'épandage situé en Zone d'Action Concertée ( 139 kg/ha azote et 69 kg/ha. Phosphore) a suscité quelques mécontentements ( odeurs) et de l'inquiétude, en particulier chez une majorité d'élus de la commune de MONTENEUF .

Cette inquiétude semble légitime pour ces élus qui ont des projets de développement de la commune sur le plan touristique.



Compte-tenu des éléments recueillis au cours de cette enquête, des observations formulées, du mémoire-réponse présenté par le demandeur, j'émet un :

« AVIS FAVORABLE » à la demande présentée par la S.C.E.A. FOUCAUD en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un élevage porcin comportant , dans le cadre d'une restructuration interne,un effectif de :

-2592 porcs à l'engrais,

-1336 porcelets,

soit un total de : 2859 animaux équivalents ,

situé au lieu-dit « la Cour » en MONTENEUF 56380 sous réserves que :

---

-les règles d'épandage soient strictement respectées ( périodes d'enfouissement -  
neutralisant d'odeurs)

-qu'à moyen terme soit étudiée ,avec les élus de la Commune de MONTENEUF, la possibilité d'échange de terres entre celles qui seraient acquises et certaines figurant au plan d'épandage susceptibles de générer des nuisances , particulièrement aux alentours de l'agglomération de MONTENEUF.

Fait à PLOERMEL le 5 Août 2012  
Le commissaire Enquêteur  
André ROBERT



